

Vœu de la majorité municipale relatif à un hommage au musicien, compositeur et producteur DJ Mehdi

Considérant que le compositeur, musicien et producteur DJ Mehdi, de son vrai nom Mehdi Faveris-Essadi, a joué un rôle fondamental pour la scène musicale nationale et internationale ;

Considérant que DJ Mehdi, musicien autodidacte, a grandi à Colombes et a habité dans le 11^e arrondissement de Paris, Cité Joly ;

Considérant que DJ Mehdi fût un artiste visionnaire, passionné, éclectique et original, un passeur hors pair, sans œillères, visant l'excellence, qui a réussi à jeter des ponts entre deux univers supposément antagonistes, le hip-hop et la musique électronique ;

Considérant que sa mort accidentelle, en plein épanouissement de son art, le 13 Septembre 2011 dans le 11^e arrondissement, à l'âge de 34 ans, a profondément bouleversé et laissé orphelin le monde des musiques actuelles pour lequel il continue d'être une référence quinze ans plus tard ;

Considérant que depuis son décès, de nombreux artistes lui ont rendu hommage sur scène et dans leurs titres, parmi lesquels -M-, Kery James, Booba, Disiz, IAM, Rim'K, Daft Punk, M Pokora, David Guetta, Pharrell Williams et MC Solaar ;

Considérant qu'en 2024, la série documentaire « *DJ Mehdi : Made in France* » d'Arte lui était consacrée et que cette série a obtenu la Victoire de la création audiovisuelle aux Victoires de la Musique 2025 ;

Considérant qu'en 2025, DJ Mehdi recevait à titre posthume La Flamme éternelle lors de la cérémonie Les Flammes 2025 ;

Considérant qu'au-delà de ses talents de musicien, de compositeur et de producteur, DJ Mehdi représente un modèle inspirant pour les jeunes générations et pour les artistes de tous horizons, du fait de sa recherche de l'excellence, des croisements qu'il a opéré entre plusieurs courants musicaux, de son œuvre qui a mis en lumière la richesse de la diversité, et de sa vision au-delà des cadres dans lesquels nous sommes trop souvent enfermés ;

Considérant que les musiques comme le rap et l'électro ont donné naissance à de nombreux styles, et sont devenues des composantes essentielles de la culture de la fin du 20^{ème} siècle et de ce début de 21^{ème} siècle ;

Considérant que l'œuvre de DJ Mehdi fait partie intégrante du patrimoine musical français ;

Considérant que la culture est un levier puissant de lutte contre les inégalités, d'épanouissement, d'émancipation et d'élévation des citoyennes et des citoyens, en particulier

des jeunes, et une source de pouvoir d'agir et qu'elle doit aujourd'hui être fortement protégée et réaffirmée comme un droit fondamental ;

Sur proposition de David Belliard, Maire du 11eme arrondissement et des élu.es des groupes Socialistes, Écologistes et Communistes, le Conseil du 11e arrondissement émet le vœu que la Ville de Paris :

- Rende hommage au musicien, compositeur et producteur DJ Mehdi en nommant une place dans le 11^{ème} Arrondissement de Paris et en apposant une plaque commémorative, dont le texte pourrait être ainsi rédigé ;

« En hommage à Mehdi Faveris-Essadi dit DJ Mehdi 1977-2011 – Musicien, compositeur et producteur visionnaire, passeur hors pair entre le mouvement hip-hop et la musique électronique » ;

- Invite les différentes institutions culturelles de la Ville, les établissements scolaires et les acteurs du monde de la culture et de la jeunesse à faire connaître l'œuvre de DJ Mehdi auprès des jeunes générations et à la faire vivre de toutes les façons possibles.